RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01163
Numéro SIREN : 901 436 303
Nom ou dénomination : DÔVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2023 sous le numéro de dépôt 3152

SAS DÔVILLE

12 rue des Forques

14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Siret : 90143630300019

Comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2022

Certifié conforme à l'original.

TALENZ
GROUPE FIDORG

Siège social :	La Trilide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@talenz-fidorg.fr
Bayeux :	10, boulevard Sadi Carnot - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 07	email : bayeux@talenz-fidorg.fr
Deauville :	Rue des Bateliers - ZI - 14800 Touques	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@talenz-fidorg.fr
Flers :	15, rue du Théâtre - 61100 Flers	Tél : 02 33 62 62 60	email : flers@talenz-fidorg.fr
Saint Lô :	585, rue Henri Claudel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 87	email : saint-lo@talenz-fidorg.fr
Toulouse :	76, allée Jean Jaurès - Le Pré - Bât F - 31000 Toulouse	Tél : 05 61 83 32 76	email : toulouse@talenz-fidorg.fr
Vire :	3, rue des Halles – BP 70656 – 14502 Vire Cedex	Tél : 02 31 66 11 12	email : vire@talenz-fidorg.fr

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 347	617	2 730
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	29 480		29 480
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**32 827**	**617**	**32 210**
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	658 305	15 057	643 248
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	5 563	509	5 054
Autres créances	329 165		329 165
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	85 841		85 841
Charges constatées d'avance (3)	1 189		1 189
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 080 064**	**15 566**	**1 064 497**
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	**1 112 891**	**16 184**	**1 096 707**
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan Passif

	30/09/2022
Capital	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**12 454**
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**20 454**
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	711 288
Dettes fiscales et sociales	328 323
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	36 642
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	**1 076 253**
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	**1 096 707**
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 076 253
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2022
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	10 390 048		10 390 048
Production vendue (biens)	1 027 832		1 027 832
Production vendue (services)	68 387		68 387
Chiffre d'affaires net	**11 486 267**		**11 486 267**
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			61 907
Autres produits			881
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			9 072 901
Variations de stock			-658 305
Achats de matières premières et autres approvisionnements			762 786
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			1 098 972
Impôts, taxes et versements assimilés			84 793
Salaires et traitements			995 434
Charges sociales			310 098
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			617
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 566
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			5 529
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-139 337**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			219
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			41
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**179**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**-139 159**

Compte de résultat(suite)

	30/09/2022
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	239 000
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	83 283
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**155 717**
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	4 104
BENEFICE OU PERTE	**12 454**
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	*8 800*
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

TALENZ

GROUPE FIDORG

ANNEXE

Exercice du 15/07/2021 au 30/09/2022

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DÔVILLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 1 096 707 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 454 euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 15/07/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.
Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).
Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de cloture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes , les stocks et les en-cours sont valorisés :
- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3,7 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2021

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres éléments significatifs

Une aide commerciale à hauteur de 77 000€ HT euros a été versée pour l'exercice clos au 30 septembre 2022, une deuxième a été provisionnée à hauteur de 162 000€ HT. Cependant celles-ci pourront faire l'objet d'un remboursement prorata temporis en cas de perte d'enseigne dans les 5 ans.

DOVILLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €
Siège Social : 12 Rue Forques 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON
RCS CAEN 901 436 303

PROCES-VERBAL DU 13 MARS 2023
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mille vingt trois
Le treize mars
A neuf heures

La soussignée, la société « **DOING** », Société à responsabilité limité au capital de 300 000 €, divisé en 30 000 parts sociales de 10 € chacune, dont le siège social est situé à CREULLY SUR SEULLES (14480)– 1A Rue de la Rivière–VILLERS LE SEC, immatriculé au RCS de CAEN sous le N° 878 807 817 représentée par Monsieur Jimmy DÔ, gérant.

Associée unique de la société « **DOVILLE** » société par actions simplifiée au 8 000€ divisé en 800 actions de 10 € chacune, dont le siège social est situé à BRETTEVILLE-SUR-ODON 14760–12 Rue Forques, immatriculé au RCS de CAEN sous le N° 901 436 303.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la Société « **DOING** » représentée par Monsieur Jimmy DÔ a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **30 septembre 2022**.

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont présentées en annexe du présent procès-verbal pour être retranscrites sur le registre.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice social de la société d'une durée de quatorze mois.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **30 septembre 2022** et quitus à la présidence
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce, et décision à cet égard
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **30 septembre 2022**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le **bénéfice de 12 454,42 €** comme suit :

- Au compte « **Réserve légale** » **800,00 €**
- Au compte « **Autres réserves** » **11 654,42 €**

Conformément à la loi et s'agissant du premier exercice social de la société, l'Associée unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée Unique prend acte des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé.

L'Associée Unique précise qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'Associée Unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente.

La société « DOING » représentée par Monsieur Jimmy DÔ, Gérant

FD JD